



Creos Luxembourg SA
105, rue de Strassen
L-2555 Luxembourg

N/Réf. : 2026-000379

V/Réf. : poste (110)65/20 kV Leudelange

Réf. MyGuichet : 2026-A005-O156

Madame, Monsieur,

Je me réfère à votre demande du 13 février 2026 par laquelle vous sollicitez l'autorisation pour la construction d'un poste de répartition et de transformation sur des fonds inscrits au cadastre de la commune de Leudelange, section A de Leudelange, sous les numéros 2244/7095 et 2245/7103.

Afin de pouvoir apprécier la conformité du projet soumis aux dispositions et aux objectifs de la loi modifiée du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles, je vous invite à me faire parvenir les informations suivantes :

- une justification permettant d'apprécier le lieu d'implantation du projet en zone verte au regard de la finalité du projet (article 6, paragraphe 3). Un projet est considéré comme lié à un emplacement déterminé lorsqu'il est, pour des raisons objectives, indissociablement rattaché à un lieu précis ;
- une mise à jour de l'étude faunistique de terrain, prenant en considération l'alouette des champs au regard de l'article 21 de la loi modifiée du 18 juillet 2018. Cette mise à jour devra être réalisée par un expert agréé en la matière et viser à identifier les sites de reproduction, les habitats ainsi que les corridors. Elle devra évaluer les incidences directes et indirectes potentielles du projet, notamment l'alouette des champs, en particulier celles liées à une dégradation fonctionnelle de l'habitat et à des phénomènes d'évitement comportemental ;
- le cas échéant, des mesures d'atténuation en vertu de l'article 27 de la loi modifiée du 18 juillet 2018 susmentionnée. Les mesures d'atténuation anticipées visant les espèces protégées particulièrement doivent impérativement être fonctionnelles préalablement à tout commencement de travaux de construction sur le site concerné.

Les documents sollicités sont à envoyer au Service autorisations de l'Administration de la nature et des forêts (autorisations@anf.etat.lu).

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Pour le Ministre de l'Environnement, du Climat
et de la Biodiversité

Marianne Mousel
Premier Conseiller de Gouvernement